

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 06/09/16
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 30/09/16
Affichage le : 26/10/16
Transmission préfecture le : 26/10/16
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20161014-lmc194603-DE-1-1
Du : 26/10/16
Délibération exécutoire le : 26/10/16

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 14 octobre 2016

**POLITIQUE C03 COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION
TRANSFERT DE GESTION À L'ETAT DE QUATRE CENTRES DÉPARTEMENTAUX**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, notamment les articles D. 313-7 et suivants,

Vu l'engagement du Recteur de l'Académie de Versailles en date du 26 mai 2016 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental ;

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue,

Sa Commission Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de modifier la cartographie des CIO départementaux et d'approuver le transfert de gestion à l'Etat des 4 CIO de Rambouillet, St Germain-en-Laye, Poissy et Sartrouville, à compter du 1^{er} novembre 2016.
Les 2 CIO de Versailles et Mantes-La-Jolie resteront sous la responsabilité du Département.

Autorisation est donnée au Président du Conseil départemental pour la signature du bail de location à établir pour la mise à disposition de l'Etat des locaux sis 7 rue de la Louvière à Rambouillet, propriété du Département, sur la base de la valeur locative établie par le service des Domaines.

Dit que la recette sera imputée au chapitre 75, article 752 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 14 octobre 2016

CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION TRANSFERT DE GESTION À L'ETAT DE QUATRE CENTRES DÉPARTEMENTAUX

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2) : Marie-Célie Guillaume, Yves Vandewalle.

Procurations (5) : Marie-Hélène Aubert à Olivier Lebrun, Philippe Benassaya à Sonia Brau, Christine Boutin à Georges Bénizé, Joséphine Kollmannsberger à Bertrand Coquard, Guy Muller à Cécile Dumoulin.